



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 045-214500498-20231114-2023111405-DE

n° d'enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2023111405**

**Date de la  
convocation**  
10.11.2023

**Date  
d'affichage**  
10.11.2023

**Nombres de  
membre**  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.**

**Présents :** Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Sylvie VUILLET, Dominique BAUDOIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Ilona BERNY-VILFROY, Christian AMEUR.

**Absente donnant pouvoir**: Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET, Aurélia BLOT à Florence BONDUEL, Aurélie DAUBIN à Jean-Claude TONDU, François DAUBIN à Christian AMEUR, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

**Absente excusée**: Sophie THIRET épouse ALLION.

### **Avis de principe sur projet de carrière**

**Délibération**  
**2023111405**

Pour : 12  
Contre : 2  
Abstention : 0

La société Ligérienne Granulats (SIREN 323253583) démarche la collectivité pour un projet de carrière sur le territoire au sud de la RD 88, à côté des terrains exploités par la société EUROVIA.

La société souhaite obtenir un avis de principe du conseil municipal avant d'engager toutes procédures permettant la réalisation de ce projet (achats terrains privés, enquête publique relative aux installations classées..)

### **CARACTERISTIQUES**

La société programmerait ce projet de 14 hectares pour 2026 sur une durée de 20 à 30 ans. Les extractions de pierres transiteraient par camions vers un site de traitement basé à Châteauneuf sur Loire à raison de 6 à 20 véhicules par jour. Ce projet nécessite de modifier le plan local d'urbanisme de la commune.

### **IMPACTS DU PROJET POUR LA COMMUNE**

Nuisances sonores  
Impacts sur la voirie départementale  
Réduction de terrains en friche  
Compensation financière à négocier.



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20231114-2023111405-DE

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2023111405**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à majorité,**

**Dit ne pas être, par principe, opposée à ce projet.**

**Le Maire,  
Florence BONDUEL.**



**Le Secrétaire de séance,  
Yann GOLLION,  
Conseiller municipal.**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>